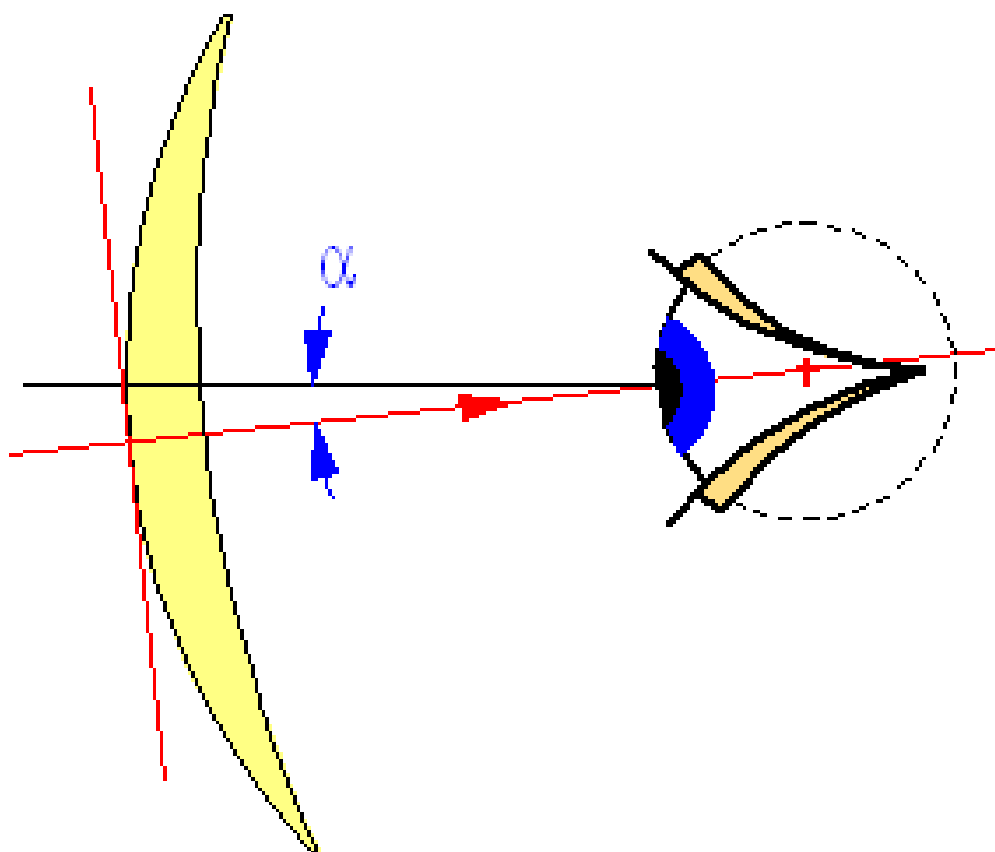


# Angle pantoscopique

## Pantoscopic tilt or Pantoscopic angle

### Définition :

Angle que fait la face de la monture avec la verticale. Généralement, la face de la monture est inclinée d'environ 5° à 10° par rapport aux branches. Cet angle permet à notre ligne de regard d'être perpendiculaire au plan de la monture. Lorsque nous marchons, nous regardons le sol à environ 10m ce qui pour une personne d'1m80 correspond à un angle de 10°. Noter que l'angle pantoscopique est plus important pour les montures de vision de près (généralement 15°) car notre ligne de regard est plus inclinée.



Cet angle peut être réglé en modifiant l'inclinaison des branches. On peut dans certains cas avoir besoin de mettre un angle pantoscopique négatif (-5° par exemple) pour des porteurs ayant des pommettes saillantes, de manière à éviter que le bas du verre ne touche la pommette.

Cet angle est parfois pris en compte dans le calcul et l'usinage des verres utilisant la technologie Freeform, de manière à compenser les astigmatismes induit par cette inclinaison du verre.